

COMMUNE DE 4470 SAINT-GEORGES S/MEUSE
Rue Albert 1^{er},16

Saint-Georges, le 05 août 2008

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 13 AOÛT 2008

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Collège Communal a l'honneur de convoquer, pour la première fois, le Conseil communal, à la séance qui aura lieu à la Maison Communale (salle du 1er étage) le MERCREDI 13 AOÛT 2008 à 20h00 à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Aéroport de Bierset. Informations.
2. Procès-verbaux des séances du 28 mai et 25 juin 2008. Adoption.
3. CPAS. Compte de l'exercice 2007. Adoption.
4. Comptabilité CPAS. Modifications budgétaires de l'exercice 2008. Adoption.
5. Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière. Interdiction de circulation aux véhicules de grand gabarit. Adoption.
6. Fabrique d'Eglise de SUR-LES-BOIS. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2008. Avis.
7. Gardiens de la Paix – Convention entre les communes et la Zone de Police MEUSE-HESBAYE. Adoption.
8. Règlement d'ordre intérieur relatif au service des gardiens de la paix et gardiens de la paix – constatateurs. Adoption.
9. Intégration de la procédure de médiation dans le cadre des sanctions administratives au sein du Règlement Général de Police.
10. Convention de collaboration avec la Ville de HUY dans le cadre des sanctions administratives communales. Adoption.
11. Acquisition de parcelles de terrain appartenant à Monsieur Yves LEKANE cadastrées C377F, C378K, C378H, C379Y, C435N, C382N et C435R. Décision de principe. Fixation des conditions de l'achat.
12. Emprunt acquisition terrains rue Albert 1^{er} – Approbation conditions et mode de passation.

13. Centre culturel de SAINT-GEORGES. Comptes financiers de l'exercice 2007 et évaluation des points principaux de la mission culturelle. Examen.
14. Redevance sur l'intervention des services communaux en matière de propreté publique. Adoption.
15. Redevance sur le droit d'emplacement sur les marchés. Adoption.
16. Redevance sur la délivrance de permis d'urbanisme. Adoption.
17. Ordonnance interdisant la vente, aux mineurs d'âge, de récipients sous pression contenant des recharges de gaz pour briquets. Décision.

La Secrétaire communale,
Catherine DAEMS.

Par le Collège,

Le Bourgmestre,
Francis DEJON.